Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260320-DELIB200326_03-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 20 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis en session d'installation du Conseil Municipal, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Le Maire, Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BELLEC Nicolas, M. BERNARD Miguel, Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Secrétaire de séance : M. BELLEC Gwénaël
Absent(s) : aucun

Date de la convocation : 16 Mars 2026.

****

DELIBERATION N° 200326_03 : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée :

1- Mme CAUDAL Jeannine
2- M. BELLEC Gwénaël
3- Mme LE HENANFF Amélie
4- M. JOUAN Jean-Christophe
5- Mme BESSE Nolwenn

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260320-DELIB200326_03-DE

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (bulletins déposés) : 19
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau : 0
Nombre de suffrages blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 16
Majorité absolue : 10

– La liste de Mme CAUDAL Jeannine a obtenu 16 voix (seize)

La liste de Mme CAUDAL Jeannine ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

1ère Adjointe	Mme CAUDAL Jeannine
2ème Adjoint	M. BELLEC Gwénaël
3ème Adjointe	Mme LE HENANFF Amélie
4ème Adjoint	M. JOUAN Jean-Christophe
5ème Adjointe	Mme BESSE Nolwenn

Ils ont pris rang dans la liste des adjoints ainsi qu'au sein du tableau du conseil municipal dans l'ordre de cette liste.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Benoît ROLLAND

